

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée, par la soussignée, Maryse Desbiens, directrice générale / greffière par intérim de la Municipalité de Saint-Eugène, que :

- Le règlement numéro 584-2026, « régie interne des séances du conseil » a été adopté par le conseil de ladite Municipalité lors d'une séance ordinaire le 7 avril 2026.

Le règlement # 584-2026 est entré en vigueur le 8 avril 2026 suite à l'affichage de ce règlement.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité aux heures d'ouvertures.

DONNÉ À ST-EUGÈNE,
Ce 7^e jour du mois de mai 2026.



Maryse Desbiens
Directrice générale / greffière